Nations Unies S/PV.9712

Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9712e séance
Mercredi 28 août 2024, à 10 heures
New York

Président :	M. George	(Sierra Leone)
Membres :	Algérie	M. Gaouaoui
	Chine	M. Geng Shuang
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	Mme Broadhurst Estival
	Guyana	Mme Rodrigues-Birkett
	Japon	Mme Shino
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Buanahagi
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Slovénie	Mme Blokar Drobič
	Suisse	Mme Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 24 juillet 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/567)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

24-25044 (F)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 24 juillet 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/567)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et du Liban à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/634, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/567, qui contient le texte d'une lettre datée du 24 juillet 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Mme Broadhurst Estival (France) : La situation régionale suscite nos plus vives inquiétudes, en particulier le long de la Ligne bleue. Les tensions se poursuivent. Le risque d'une guerre ouverte reste réel. Nous sommes mobilisés, en lien avec nos partenaires régionaux et internationaux, pour éviter un embrasement régional et nous continuons d'appeler l'Iran et les groupes qu'il soutient à s'abstenir de mener des attaques, lesquelles aggraveraient encore les tensions actuelles.

Dans ces conditions, il est de la responsabilité du Conseil d'œuvrer pour que les acteurs sur le terrain cessent les hostilités le long de la Ligne bleue. Le Conseil dispose de deux outils précieux pour y parvenir : la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), d'une part, et le cadre qui a été fixé par la résolution 1701 (2006), d'autre part. La France a, dans ces conditions particulières, proposé au Conseil de renouveler pour 12 mois le mandat de la FINUL, comme les années précédentes. Nous avons proposé de renouveler son mandat à l'identique, à l'heure où les Casques bleus sont précisément sous le feu de l'action et accomplissent un travail remarquable dans des conditions extrêmement éprouvantes. Nous avons, par ce texte (S/2024/634), appelé à la pleine mise en œuvre du cadre reconnu par tous, à savoir la résolution 1701 (2006), y compris donc le retour à une cessation complète des hostilités. Nous avons demandé à tous les acteurs de prendre des mesures immédiates pour travailler à la désescalade.

Nous avons, tout au long du processus de renouvellement du mandat, veillé à être à l'écoute de toutes les parties prenantes, y compris au-delà du Conseil de sécurité – je pense en particulier aux pays fournisseurs de contingents –, dans un esprit inclusif et collectif. Nous avons maintenu ce contact étroit avec tous jusqu'au bout. La France s'emploie sur le terrain à identifier les conditions d'un accord pour un retour à une cessation des hostilités, en accord avec la résolution 1701 (2006). C'est sur cette base que la France a fait à Israël et au Liban des propositions concrètes.

Comme le projet de résolution soumis au vote ce jour l'indique, il est en parallèle nécessaire que le Secrétariat, dans le cadre du mandat actuel, s'assure que la FINUL reste prête à adapter ses activités en soutien à tout effort de désescalade. Nous sommes bien entendu disposés à travailler dans le futur pour que le Conseil prenne toute action qui s'imposerait en cas d'obtention d'un accord le long de la Ligne bleue, y compris s'agissant de la FINUL.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2749 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En 2006, à la suite de combats intenses entre Israël et le Hezbollah, le Conseil a adopté la résolution 1701 (2006). Bien que le Hezbollah ait lancé des attaques sporadiques contre Israël dans les années qui ont suivi, d'une manière générale, le calme a été maintenu le long de la Ligne bleue pendant 18 ans.

Toutefois, cette stabilité a subi un coup fatal le matin du 8 octobre, lorsque le Hezbollah a lancé des tirs incessants de roquettes en direction d'Israël et que des terroristes armés ont franchi la Ligne bleue pour s'infiltrer en Israël après l'attaque terroriste brutale et sans précédent perpétrée par le Hamas contre Israël. Le Hezbollah a pris la décision de bombarder des communautés dans le nord d'Israël, une décision qui a conduit à l'escalade. Il a continué d'agir ainsi au cours des 11 derniers mois, presque quotidiennement. Il est regrettable que le Conseil n'ait toujours pas condamné le Hezbollah pour ces actions déstabilisatrices répétées, et nous déplorons qu'une petite minorité de membres ait empêché le Conseil de le faire dans le cadre du renouvellement de ce mandat.

Les attaques violentes menées par le Hezbollah mettent en danger la vie de civils israéliens et libanais. Elles portent atteinte à la stabilité et à la souveraineté du Liban. Le Liban ne doit pas être un refuge pour les organisations terroristes ni une base de lancement d'attaques contre Israël. Il est indéniable que l'Iran, en violation flagrante de l'embargo sur les armes prévu par la résolution 1701 (2006), fournit au Hezbollah la majorité des roquettes, des missiles et des drones qui sont tirés sur Israël. Soyons clairs : Israël a le droit de se défendre contre les attaques du Hezbollah. Aucun membre du Conseil, confronté à une organisation terroriste brutale à sa frontière, ne tolérerait des attaques quotidiennes et le déplacement de dizaines de milliers de ses citoyens. Les États-Unis appuient le droit d'Israël à se défendre, et nous continuerons d'œuvrer en faveur de la stabilité régionale. Il ne suffit pas de rétablir le calme le long de la Ligne bleue pour instaurer la stabilité. Cela nécessite un accord global concernant la Ligne bleue, assorti de véritables mécanismes de mise en œuvre. C'est la seule façon de permettre aux résidents déplacés des deux côtés de la Ligne bleue de rentrer chez eux en toute sécurité. Et pour y parvenir, nous allons clairement avoir besoin, à un moment donné, d'une FINUL renforcée pour contribuer à la mise en œuvre.

Dans l'immédiat, la prorogation du mandat de la FINUL entérinée par la résolution 2749 (2024) va dans le sens de notre objectif d'une désescalade régionale, qui est aujourd'hui plus importante que jamais. Nous ne voulons pas que les conflits s'intensifient et s'étendent, et surtout, les populations de la région ne le veulent pas non plus. Plus précisément, la FINUL joue un rôle important pour surveiller les activités le long de la Ligne bleue et promouvoir la stabilité. Elle aide également les populations locales en facilitant l'accès humanitaire et en fournissant des ressources et des formations indispensables. Les capacités de liaison de la FINUL sont également incontournables pour atténuer le risque d'erreur d'appréciation et prévenir une nouvelle escalade.

À l'avenir, nous devons examiner la manière dont le Hezbollah et d'autres acteurs malveillants au Liban empêchent la pleine application de la résolution 1701 (2006), limitent la capacité de la FINUL à mener ses activités librement et menacent la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Et nous devons insister pour que la résolution 1701 (2006) soit pleinement mise en œuvre, notamment en établissant, au sud du Litani, une zone d'exclusion de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux déployés par le Gouvernement libanais et la FINUL. Il est impératif que la FINUL soit en mesure de surveiller et de signaler librement tout acte contraire à la résolution 1701 (2006), ce qui exige une totale liberté de circulation et d'accès aux sites préoccupants, à laquelle le Hezbollah fait délibérément entrave. Sans cet accès et la communication des données qui en découle, le Conseil ne peut avoir une compréhension complète et précise de la situation le long de la Ligne bleue ou des menaces que le Hezbollah fait peser sur la sécurité et la stabilité régionales. Il est primordial que le Conseil continue d'appuyer la FINUL en prenant des mesures pour contrer les tentatives visant à limiter la capacité de la FINUL à s'acquitter pleinement de sa mission.

La prorogation du mandat de la FINUL aujourd'hui permet de garantir qu'un pilier important de la stabilité au Liban restera en place et sera en mesure de remplir ses fonctions importantes. Elle devrait contribuer à faciliter les difficiles efforts diplomatiques que nous devrons fournir et que les États-Unis continueront de mener sur le terrain, en coordination avec les autres membres du Conseil et les partenaires dans la région.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la France des efforts qu'elle a déployés pour nous guider vers un consensus aujourd'hui.

La situation le long de la Ligne bleue n'ayant pas été aussi précaire depuis plusieurs années, nous ne saurions trop insister sur l'importance que revêt la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour apaiser la situation à la frontière. C'est pourquoi aujourd'hui, nous avons voté pour. Nous saluons les contingents des Nations Unies et le personnel de la mission qui travaillent dans des conditions particulièrement difficiles et qui risquent leur vie pour remplir leur mandat. Les échanges de tirs presque quotidiens de part et d'autre de la Ligne bleue ont tué et blessé des civils. Des soldats de la paix ont également été blessés. C'est très préoccupant et nous nous félicitons que

le mandat appelle toutes les parties à protéger les civils, conformément au droit international, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies.

Au cours du week-end, le Ministre britannique des affaires étrangères s'est entretenu avec le Premier Ministre libanais, M. Najib Azmi Mikati, et le Ministre israélien des affaires stratégiques, M. Dermer, afin de les assurer de notre détermination à préserver la sécurité de part et d'autre de la Ligne bleue. Mais alors que le Royaume-Uni contribue à la sécurité et la stabilité du Liban par l'intermédiaire de son gouvernement et de ses forces armées, l'Iran continue de contribuer à la propagation du conflit et du chaos en fournissant des armes de pointe au Hezbollah. Nous exhortons l'Iran à retirer son supplétif et nous appelons le Hezbollah à désamorcer immédiatement la situation. Seule une solution politique pourra apporter la paix dont nous avons si cruellement besoin. Comme le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a dit ce mois-ci, une propagation de ce conflit n'est dans l'intérêt de personne et pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Il suffit d'une erreur d'appréciation. Toutes les parties doivent donc déployer immédiatement des efforts diplomatiques sur la base des principes énoncés dans la résolution 1701 (2006).

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Malte a voté pour cette résolution (résolution 2749 (2024)) sur le renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous nous félicitons de son adoption et nous remercions la France, en tant que rédactrice, de tous ses efforts et de son engagement au cours des dernières semaines.

Lors de ces négociations, Malte a œuvré de manière constructive pour parvenir à un texte qui permettrait un renouvellement rapide du mandat de la FINUL. Le Conseil de sécurité s'est toujours tenu aux côtés de la mission et l'a toujours soutenue. Le vote d'aujourd'hui reflète la volonté du Conseil de poursuivre dans cette voie, en particulier en ces temps difficiles.

Malte demeure profondément préoccupée par l'intensification des échanges de tirs de part et d'autre de la Ligne bleue, et au-delà. Les événements du week-end dernier soulignent la fragilité de la situation et le risque que des hostilités à grande échelle pourraient éclater subitement. La pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et le retour immédiat à une cessation des hostilités restent indispensables. Le conflit à Gaza continue d'embraser la région. La retenue et la désescalade doivent rester nos priorités. Nous appuyons pleinement tous les efforts internationaux en ce sens, notamment ceux qui visent à obtenir un cessez-le-feu permanent et immédiat à Gaza.

Pour terminer, nous saluons le travail accompli par la FINUL pour maintenir le calme et préserver la sécurité et la stabilité dans la région. Nous avons un intérêt commun à ce que la FINUL, à laquelle Malte participe également en tant que pays fournisseur de contingents, soit couronnée de succès.

Mme Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions tout d'abord remercier la France, en tant que rédactrice, de ses efforts et de la compétence avec laquelle elle a dirigé les négociations afin d'aboutir à un texte équilibré. Nous nous félicitons de l'adoption unanime de la résolution 2749 (2024).

La Slovénie reste extrêmement préoccupée par les hostilités le long de la Ligne bleue. Cette semaine encore, nous avons une nouvelle fois pu constater la menace très réelle d'une escalade majeure. Nous sommes profondément alarmés par l'intensité des échanges de tirs et par le risque qu'une erreur d'appréciation ne plonge l'ensemble de la région dans une guerre totale. La rhétorique liée à cette crise est inquiétante. La Slovénie réaffirme donc son appel au rétablissement de l'état de cessation des hostilités et à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) dans son intégralité. Nous sommes consternés par les pertes en vies civiles et par les répercussions considérables sur les infrastructures civiles et les civils, dont beaucoup ont été déplacés. Nous soulignons la nécessité de respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits humains. Tous les civils doivent être protégés en toutes circonstances et par toutes les parties.

La Slovénie exprime son plein appui au mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Ses efforts sont indispensables et sa présence constitue un facteur de stabilisation vital. Nous remercions tous les pays fournisseurs de contingents de leur contribution à la stabilité de la région. Nous nous associons à l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles garantissent la sûreté, la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies. L'inviolabilité des locaux de l'ONU doit être respectée à tout moment. Nous saluons le travail de la FINUL, notamment à travers ses opérations et ses communications permanentes avec tous les acteurs. Les parties doivent tirer parti des mécanisme de liaison et de coordination de la FINUL et des bons offices des acteurs internationaux, et participer pleinement aux efforts de désescalade. Il est essentiel que les efforts diplomatiques restent le principal moyen de régler cette crise et celle de Gaza.

Mme Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais commencer par remercier la France de son excellent travail de rédaction lors de cette négociation complexe, ainsi que toutes

les délégations de leur volonté de trouver des solutions. La Suisse se félicite de la prolongation unanime du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une année. Cette adoption à l'unanimité envoie un signal important à la région, et en particulier aux parties concernées. Cela démontre que le Conseil est conscient de sa responsabilité de contribuer à une solution à long terme du conflit, conformément à la résolution 1701 (2006).

La Suisse confirme son soutien entier à la FINUL, également en tant que pays fournisseur de contingents par le biais de l'ONU. Les membres du personnel de la FINUL accomplissent chaque jour un travail important dans des conditions difficiles. Nous les remercions et rappelons à cet égard que toutes les parties ont l'obligation d'assurer la sécurité des membres du personnel de la FINUL. Plusieurs d'entre eux ont été blessés, ce qui est inacceptable.

La Suisse est extrêmement préoccupée par l'intensification des violences de part et d'autre de la Ligne bleue, qui a déjà fait de nombreuses victimes civiles et des dizaines de milliers de déplacés. Nous appelons avec insistance à un retour à la cessation totale des hostilités de part et d'autre de la Ligne bleue et à un réengagement immédiat des parties à mettre en œuvre toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006).

De plus, toutes les parties doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit international des droits humains. Seule la diplomatie peut mener à une solution durable. La Suisse soutient tous les efforts en cours à cet égard.

M. Gaouaoui (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le pays rédacteur chargé de ce dossier du texte qu'il a présenté et que nous avons adopté aujourd'hui, sur le renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). L'Algérie se déclare satisfaite de l'adoption à l'unanimité de ce texte, qui montre clairement l'importance de la FINUL et de l'unité du Conseil pour appeler à la fin des hostilités et à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) dans son intégralité et appuyer ces objectifs. L'Algérie a voté pour le texte adopté aujourd'hui en raison du rôle de la Force dans le maintien de la paix et de la sécurité, non seulement au Liban mais dans tout le Moyen-Orient en ce moment où la région est confrontée à une situation délicate et dangereuse en raison de l'agression cruelle de l'occupant israélien contre le peuple palestinien sans défense, en particulier dans la bande de Gaza, qui menace de plonger le Moyen-Orient dans un conflit régional dont les répercussions se feront sentir au-delà de la région.

Mon pays appelle une nouvelle fois à un cessez-le-feu à Gaza. Nous soulignons que les crises dans la région sont liées entre elles et que, pour éviter que la région ne s'enfonce dans un conflit régional plus large, il faut arrêter la machine à tuer barbare d'Israël qui vise le peuple palestinien. En outre, les tensions le long de la Ligne bleue et les attaques systématiques de l'occupant israélien contre la souveraineté libanaise confirment une fois de plus la nécessité de mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006), en particulier en ce qui concerne le retrait total des territoires libanais occupés.

Pour terminer, mon pays estime que la principale raison de l'instabilité au Moyen-Orient est l'occupation des territoires arabes et que la fin de cette occupation est la condition nécessaire pour instaurer la paix et la sécurité dans la région.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée remercie la France des efforts qu'elle a déployés en tant que rédactrice pour rédiger une résolution équilibrée, à savoir la résolution 2749 (2024). En tant que pays qui fournit depuis longtemps des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la République de Corée a voté pour le projet de résolution visant à renouveler le mandat de la mission pour une période supplémentaire de 12 mois. Cette prorogation est indispensable, surtout en cette période d'instabilité. En effet, elle garantit la prévisibilité et la continuité dont la FINUL a besoin pour remplir sa mission vitale, qui consiste à surveiller la cessation des hostilités et à contribuer à garantir l'accès humanitaire à la population civile.

Par ailleurs, l'escalade actuelle rend l'adoption de cette résolution plus opportune que jamais. Cela a été une fois de plus bien illustré dimanche dernier, lorsque de nombreuses roquettes ont été lancées et de nombreuses frappes aériennes ont été menées autour de la Ligne bleue. Par conséquent, nous nous attendons à ce que la FINUL poursuive ses efforts pour désamorcer les tensions en mettant pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006). À cet égard, nous réaffirmons notre ferme volonté d'assurer en toute circonstance la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, comme le souligne la résolution adoptée aujourd'hui.

La République de Corée saisit cette occasion pour appeler une nouvelle fois toutes les parties à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) et à cesser immédiatement les hostilités. L'escalade du conflit met en péril la fragile stabilité de la région, et toute erreur d'appréciation pourrait avoir des conséquences désastreuses. Toutes les parties prenantes doivent participer activement aux efforts diplomatiques pour rétablir la stabilité et éloigner la situation du précipice.

Mme Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana se félicite de l'adoption de la résolution 2749 (2024), qui garantit que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pourra poursuivre son action essentielle jusqu'en août 2025. Nous tenons à remercier la France de ses efforts constructifs au cours des négociations pour tenir compte des vues de l'État hôte, le Liban, et de celles de tous les membres du Conseil.

Notre vote pour ce projet de résolution est une reconnaissance du rôle indispensable de la FINUL s'agissant d'assurer un certain degré de sécurité et de stabilité pour le peuple libanais. Nous savons également que la FINUL est un partenaire essentiel dans les efforts visant à désamorcer les tensions le long de la Ligne bleue, en particulier en cette période où ces tensions se sont considérablement accrues, notamment en raison de la guerre à Gaza.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude aux hommes et aux femmes déployés au sein de la FINUL. Le travail qu'ils accomplissent, en courant constamment le risque d'être blessés, voire de mourir, doit être salué. Le Conseil doit rester uni pour les aider à exécuter leur mandat. Nous encourageons également le Gouvernement libanais et l'Armée libanaise à continuer de travailler en étroite collaboration avec la FINUL.

Le Guyana est déterminé à rester un partenaire constructif dans le cadre des efforts diplomatiques en cours pour apporter une stabilité durable au Liban et à toute la région. Nous encourageons toutes les parties à surmonter cette période caractérisée encore plus de mépris et de méfiance et, avec l'appui de la FINUL, à reprendre un dialogue diplomatique afin de garantir la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006) et, à terme, une paix durable pour le peuple libanais.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution prorogeant le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la résolution 2749 (2024). Nous apprécions à leur juste valeur les efforts de la France, en sa qualité de rédactrice, pour promouvoir le consensus entre les membres du Conseil. La résolution qui vient d'être adoptée réaffirme l'engagement politique clair du Conseil à appuyer la cessation complète des hostilités et un cessez-le-feu permanent et envoie un signal politique clair pour mettre un terme au cycle de la violence et appeler à la paix et à la stabilité.

Dans le contexte de l'escalade continue des tensions entre le Liban et Israël, cette résolution est d'autant plus nécessaire et importante. Nous attendons des parties qu'elles mettent effectivement en œuvre la résolution, qu'elles cessent les hostilités, qu'elles reprennent le dialogue dans les meilleurs délais et qu'elles œuvrent en faveur d'une paix durable. Nous attendons de la communauté internationale qu'elle joue un rôle constructif pour parvenir à un cessez-le-feu et mettre fin à la violence. Le processus de médiation diplomatique doit être objectif et impartial, viser avant tout à désamorcer la situation, tenir pleinement compte des préoccupations légitimes de toutes les parties concernées et faciliter des arrangements acceptables pour toutes les parties. Les principes énoncés dans la résolution 1701 (2006) doivent être respectés, tout comme la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

La FINUL contribue grandement au maintien de la paix et de la stabilité à proximité de la Ligne bleue et dans l'ensemble de la région depuis longtemps. Nous nous félicitons de la prorogation, pour 12 mois, du mandat de la FINUL et espérons que celle-ci continuera de respecter les trois principes du maintien de la paix, notamment le consentement des parties concernées, qu'elle s'acquittera de sa responsabilité principale de surveiller le cessez-le-feu et qu'elle contribuera davantage au maintien de la stabilité au Liban et en Israël. En tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents à la FINUL, la Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale pour continuer d'aider la Force à s'acquitter de son mandat et à contribuer au maintien de la paix et de la stabilité au Liban.

Mme Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Nous sommes vivement préoccupés par la situation de part et d'autre de la Ligne bleue et par le risque élevé d'éclatement d'un conflit régional de plus grande ampleur. Nous appelons une fois de plus toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter une nouvelle escalade.

Notre plus grande inquiétude concerne les civils qui sont touchés par les tensions sur le terrain. Les civils doivent être protégés en vertu du droit international humanitaire.

Le renouvellement unanime du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) témoigne de la ferme volonté du Conseil d'apporter la stabilité à la région et de son engagement à cet égard. Au vu de la situation difficile actuelle, la FINUL a un rôle d'autant plus important à jouer pour appuyer la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et le rétablissement de la cessation des hostilités de part et d'autre de la Ligne bleue. Dans le même temps, nous tenons à souligner que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel de la FINUL, qui mène ses activités dans un environnement particulièrement difficile.

Pour terminer, nous remercions la France, en sa qualité de rédactrice, des efforts inlassables qu'elle a déployés pour parvenir à un équilibre délicat dans le texte, en encourageant les membres du Conseil et les autres parties prenantes à faire preuve d'unité en faveur d'un cessez-le-feu permanent et d'une solution à long terme dans la région.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je serai très bref. L'Équateur a voté pour le renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), car nous sommes naturellement d'accord avec tout son contenu et nous souhaitons reconnaître le travail que la Force accomplit avec dévouement dans un contexte d'escalade du conflit et dans des conditions de sécurité extrêmement délicates.

La contribution de la FINUL est essentielle pour promouvoir la désescalade de la violence le long de la Ligne bleue et pour contrer ses effets néfastes sur la population civile. Les efforts déployés par la Force pour mettre pleinement en œuvre les dispositions de la résolution 1701 (2006) sont également indispensables pour endiguer la violence et promouvoir la paix et la sécurité dans la région.

Enfin, l'Équateur salue le travail accompli par la France, en tant que rédactrice, pour parvenir à ce renouvellement du mandat de la FINUL pour un an, en tenant dûment compte des positions de toutes les parties prenantes concernées. Il nous appartient maintenant de garantir la mise en œuvre de la résolution 2749 (2004) que le Conseil vient d'adopter.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour le projet de résolution déposé par la France sur le renouvellement, pour un an, du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), sans aucun amendement (résolution 2749 (2024)). Nous apprécions les efforts déployés par la France, en tant que rédactrice, pour parvenir à un compromis équilibré entre les membres du Conseil sur le texte de la résolution, ainsi que pour prendre en compte les priorités de la partie libanaise, qui accueille les soldats de la paix, confirmant ainsi l'acceptabilité de la résolution, qui est une condition essentielle en vertu des principes directeurs du maintien de la paix. Nous sommes convaincus qu'en adoptant ce document, le Conseil de sécurité envoie un signal fort à toutes les parties concernées quant à la nécessité d'un cessez-le-feu complet, d'une désescalade générale le long de la Ligne bleue et du respect strict par les parties – Israël et le Liban – des dispositions de la résolution 1701 (2006), qui consacre les objectifs d'une cessation permanente des hostilités et d'une solution à long terme.

Nous exprimons notre plein soutien à la FINUL, qui joue un rôle stabilisateur essentiel dans un contexte dangereux de regain de tensions le long de la frontière israélo-libanaise. Des rapports quotidiens font état d'échanges de tirs intenses de part et d'autre de la Ligne bleue, ainsi que de violations par Israël de l'espace aérien libanais, y compris le survol de Beyrouth par des avions de combat afin d'intimider la population civile. L'augmentation récente des assassinats politiques est également préoccupante. Ces actions, entre autres, constituent une menace directe pour la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies stationné dans le sud du Liban, comme l'indique le texte de la résolution. La présence de soldats de la paix réduit le risque de déclenchement d'un affrontement armé à grande échelle, qui aurait les conséquences les plus graves. Nous sommes favorables au renforcement de la coordination de la FINUL avec le Gouvernement et l'armée de la République du Liban, y compris pour assurer la protection et la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain.

Il est clair que la surenchère militaire et politique actuelle est inextricablement liée à l'absence générale d'une solution au conflit palestino-israélien et à l'escalade sans précédent à Gaza. Nous sommes prêts à coopérer étroitement avec nos partenaires et les personnes qui partagent nos idées pour poursuivre nos efforts énergiques afin de parvenir à un cessez-le-feu rapide dans l'enclave et de lancer un processus de paix global qui contribuera à la normalisation générale de la situation au Moyen-Orient.

Il est regrettable que, tout au long du processus de négociation du projet de résolution, les alliés d'Israël au sein du Conseil aient introduit des amendements visant à diluer les dispositions de principe de la résolution sur le cessez-le-feu et la souveraineté libanaise, y compris dans les zones occupées par Israël. Cela a une fois de plus mis en évidence les parties qui sont à l'origine de l'escalade actuelle au Moyen-Orient, qui empêchent le Conseil d'adopter des projets de résolution qui permettraient de mettre effectivement un terme à l'effusion de sang, d'obtenir enfin la libération des otages et des personnes détenues de force, de garantir un accès humanitaire sûr aux Palestiniens dans le besoin et d'ouvrir la voie à la reprise du processus de paix sur la base d'une solution prévoyant deux États, garantissant ainsi la réalisation des droits fondamentaux et des aspirations du peuple palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Sierra Leone.

La Sierra Leone réaffirme son engagement à promouvoir la paix et la sécurité internationales et à éviter une guerre à grande échelle au Liban et un éventuel embrasement de la région. C'est dans cette optique que, le 19 août, la Sierra Leone a accueilli favorablement la demande du Gouvernement libanais et la recommandation du Secrétaire général de proroger d'un an le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), en stricte conformité avec le libellé et les dispositions de la résolution 1701 (2006), sans y apporter de changement et sans en modifier le concept des opérations et les règles d'engagement.

Aujourd'hui, nous avons voté pour la résolution 2749 (2024) visant à proroger le mandat de la FINUL du 31 août 2024 au 31 août 2025. Nous estimons que le rôle de la FINUL reste pertinent et que la prorogation de son mandat pour 12 mois est plus importante que jamais, au vu de la situation qui règne sur le terrain. Les événements survenus depuis le 7 octobre 2023 n'ont fait que souligner l'importance de la mission de la FINUL. La Force continue de dialoguer avec les autorités de part et d'autre de la Ligne bleue afin de prévenir toute erreur d'appréciation et d'éviter une nouvelle escalade. La FINUL utilise ses canaux de liaison, ses mécanismes de coordination et ses déclarations publiques pour demander instamment le retour à une cessation des hostilités et pour souligner la nécessité d'éviter toute répercussion sur les civils et les infrastructures civiles. La Sierra Leone a voté pour la résolution, conformément à sa position de principe, et nous voudrions formuler les observations suivantes.

L'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil, dont la résolution 1701 (2006), est essentielle à la paix, à la sécurité et à la stabilité au Liban et dans la région. Il est nécessaire de remédier aux violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban et d'Israël, de promouvoir le strict respect de la Ligne bleue et la cessation des hostilités conformément à la résolution 1701 (2006), ainsi que d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, de respecter l'inviolabilité des locaux de l'ONU, de garantir la liberté de circulation des soldats de la paix, de respecter le droit international et d'assurer la protection des civils et des biens de caractère civil.

Tout en prenant acte des préoccupations que suscite le mandat de la FINUL, la Sierra Leone est foncièrement convaincue que, sur fond d'incertitude et d'escalade de la violence, la protection de l'intégrité du mandat est une question plus importante pour le Conseil de sécurité. Nous pensons sincèrement que le texte est équilibré et qu'il apporte la réponse idoine à la situation sur le terrain. Nous remercions donc la France des efforts qu'elle a déployés sans relâche pour rédiger ce texte équilibré afin de rapprocher les points de vue des membres du Conseil.

Pour terminer, la Sierra Leone reste attachée à la quête de paix et de sécurité au Liban et en Israël. Notre vote pour la résolution 2749 (2024) témoigne de notre engagement à faire en sorte que la FINUL continue de s'acquitter efficacement de son mandat.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Hachem (Liban) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité, des efforts considérables que vous avez déployés pour que le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) soit prorogé d'un an. Je salue également le pays chargé du dossier, la France, qui a permis l'adoption de la résolution 2749 (2024) en cette période difficile pour la région du Moyen-Orient. Je salue l'attitude positive adoptée par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine, qui ont voté pour la résolution cette année, et je remercie également la République algérienne démocratique et populaire, membre élu représentant le Groupe des États arabes, de sa position authentiquement arabe.

Le vote unanime d'aujourd'hui est une preuve irréfutable de l'intérêt que la communauté internationale porte au Liban. Il envoie un message clair du Conseil en faveur de la stabilité et d'un cessez-le-feu. C'est un signe d'espoir pour tous les Libanais qui rejettent la guerre, la violence et la destruction et qui veulent donner une chance à la paix. Ils comptent sur le Conseil de sécurité et sur les nombreux amis du Liban pour les aider à parvenir à une cessation des hostilités et à l'application intégrale de la résolution 1701 (2006). À cet égard, je dois souligner l'importance du rôle central que les États-Unis d'Amérique et M. Amos Hochstein, Envoyé du Président, jouent pour trouver une solution durable et garantir la stabilité le long des frontières internationales. Tout accord ou arrangement dont les parties intéressées conviendront à l'avenir trouvera son expression dans la FINUL.

Nous nous devons de rendre hommage aux sacrifices consentis par les dirigeants et le personnel de la FINUL. Ce faisant, nous réaffirmons que le Liban est déterminé à garantir leur sûreté et leur sécurité et à faciliter leur mission. Nous remercions les 49 pays qui fournissent des contingents.

Employons-nous ensemble non seulement à mettre fin à l'escalade, mais aussi à instaurer un cessez-le-feu, à régler les derniers points de contention autour des frontières et à obtenir le retrait de tous les territoires libanais occupés. Employons-nous ensemble à mettre en œuvre les résolutions internationales et à mobiliser les initiatives et les bons offices, afin de parvenir à des solutions durables et à une paix juste et globale. Ce n'est qu'ainsi que les frontières du Liban seront sécurisées, ce qui permettra d'assurer la stabilité des villages frontaliers et de leurs habitants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : La prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) cette année, par le Conseil de sécurité, n'a rien d'ordinaire. Elle survient dans des circonstances extraordinaires. Après le tournant qu'ont marqué les événements du 7 octobre 2023, le Hezbollah a lancé, le 8 octobre, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006), une attaque non provoquée contre Israël à travers la Ligne bleue, au service du régime des ayatollahs à Téhéran. Depuis, plus de 8 000 roquettes ont été tirées depuis le Liban en direction d'Israël. Plus de 300 drones explosifs fabriqués en Iran et plus de 1 500 missiles antichars ont visé mon pays. Plus de 60 000 Israéliens vivant dans le nord d'Israël ont dû quitter leurs foyers. Quarante-six Israéliens ont été tués, dont 12 enfants innocents massacrés à Majdal Chams par une roquette du Hezbollah. Plus de 300 Israéliens ont été blessés. Les communautés sont prises pour cible tous les jours, et 180 millions de mètres carrés de forêts et de bois ont été incendiés. Les attaques du Hezbollah s'inscrivent dans le cadre d'un conflit frontalier avec la tête du serpent à Téhéran. Le régime des ayatollahs attaque Israël sur sept fronts. Il est la première source d'instabilité dans notre région et la communauté internationale doit se montrer ferme vis-à-vis de ce régime dangereux.

Ces derniers mois ont prouvé que ce qu'Israël affirme depuis des années est exact : le Hezbollah viole en permanence la résolution 1701 (2006) et s'est forgé un arsenal considérable de roquettes au Sud-Liban, au sud du fleuve Litani, au nez et à la barbe de la FINUL. La plupart de ces roquettes sont stockées dans des villages du Sud-Liban, dans des maisons et des mosquées, près d'infrastructures vitales, à proximité des positions de la FINUL et à découvert dans des bois et des bosquets, autant de zones que le Hezbollah a qualifiées de propriétés privées. Cette expression, « propriétés privées », est importante car le Hezbollah n'autorise pas la FINUL à pénétrer dans ces propriétés privées. Cette semaine encore, alors que le Hezbollah a lancé plus de 300 roquettes, missiles et drones explosifs contre Israël, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a ouvertement admis que la plupart de ces roquettes avaient été tirées depuis le Sud-Liban, depuis la zone d'opération de la FINUL.

Il faut souligner que 90 % des roquettes et des missiles avec lesquels le Hezbollah a visé Israël cette semaine ont été tirés depuis des zones civiles au Sud-Liban. Je voudrais partager deux images. Sur la première, on voit le village de Blida, dans le sud du Liban, et les points rouges que l'on distingue marquent les endroits d'où ont été lancées les roquettes visant Israël et qui sont situés l'un à 160 mètres d'une station-service, que l'on voit ici en bleu, l'autre à 220 mètres d'une école. Voici ce que le Hezbollah fait : il stocke les roquettes dans des communautés civiles. L'autre image que je veux montrer est celle d'une installation de la FINUL dans le sud du Liban, près du village de Hanaouïyé. Les points rouges que l'on peut voir sur cette image sont les lance-roquettes, que l'on peut repérer une fois qu'une roquette est tirée vers Israël ; celui-ci se trouve à 150 mètres de la base de la FINUL. Je pose donc la question : la FINUL signalera-t-elle que les lance-roquettes ont été placés à cet endroit ? Je peux partager avec ceux que cela intéresse des dizaines de photos semblables, que nous avons en notre possession et qui montrent que le Hezbollah place des roquettes à proximité des bases de la FINUL.

Malgré ce que je viens d'évoquer, le texte qui proroge le mandat de la FINUL, que le Conseil vient d'adopter, n'aborde pas les problèmes fondamentaux liés à l'application de la résolution 1701 (2006). Il semble que le Conseil reste prisonnier de l'état d'esprit d'avant le 7 octobre et est toujours convaincu, à tort, qu'il préserve une stabilité artificielle, tout en fermant les yeux sur l'accroissement massif de la puissance de feu du Hezbollah et sur l'érosion constante de la résolution 1701 (2006). Commençons par tout ce qu'il y a de plus élémentaire. J'ai lu attentivement la résolution (résolution 2749 (2024)) qui vient d'être adoptée par le Conseil. Le mot « Hezbollah » ne figure pas une seule fois dans le texte qui proroge le mandat. C'est comme s'il y avait d'autres forces. Pourquoi ne pas le nommer ? Quelles sont les forces en présence ? Le Conseil peut nommer Israël, il peut nommer le Liban et il doit nommer le Hezbollah.

Ce fait tout simplement absurde est le symbole du problème profond qui entrave la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) : la peur de parler de la violation de l'embargo sur les armes, la crainte entourant la protection du personnel de la FINUL en raison de l'intimidation constante du Hezbollah, et la tentative désespérée de maintenir à tout prix une stabilité artificielle en faisant abstraction du

renforcement massif de la puissance militaire du Hezbollah. Cette réalité doit changer si nous voulons créer une stabilité durable et à long terme le long de la frontière israélo-libanaise. Appelons les choses par leur nom.

En outre, il est inacceptable que cette résolution mette les deux parties sur un pied d'égalité, en les appelant toutes deux à désamorcer la situation. Elle aurait dû faire clairement la distinction entre Israël et le Hezbollah. Elle aurait dû condamner fermement le Hezbollah, qui est la seule partie responsable de l'escalade actuelle. La charge de la preuve incombe au Gouvernement libanais et au Hezbollah, et non à Israël. En outre, le texte n'accorde pas l'attention voulue aux problèmes fondamentaux liés à la résolution 1701 (2006).

Premièrement, il n'aborde pas les violations quotidiennes de l'embargo sur les armes par l'Iran et le Hezbollah. Le Hezbollah transfère des armes vers le Liban par voie terrestre, maritime et aérienne, notamment par l'aéroport de Beyrouth. Pourtant, il n'y a pas un seul mot à ce sujet dans le texte.

Deuxièmement, le texte ne mentionne pas clairement qu'il ne devrait pas y avoir d'armes dans la zone située au sud du Litani, autres que celles de l'Armée libanaise. Ni les forces Radwan ni aucun élément de l'arsenal du Hezbollah ne devraient être présents au sud du Litani. Le Hezbollah ne doit pas être autorisé à construire des complexes militaires en utilisant comme excuse leur statut de propriété privée pour refuser l'accès à l'armée libanaise et à la FINUL.

Nous remercions les pays fournisseurs de contingents et la FINUL de leur contribution au maintien de la paix et de la stabilité le long de la Ligne bleue. La FINUL travaille dans des circonstances complexes et à proximité d'une organisation terroriste. Nous en sommes conscients. Toutefois, la FINUL doit également tirer de sérieuses conclusions de l'escalade actuelle, qui a mis en évidence les défaillances de cette force, sur lesquelles Israël a attiré l'attention du Conseil ces dernières années.

Je vais donner quelques exemples au Conseil. La FINUL doit communiquer des informations. Nous ne nous attendons pas à ce qu'elle combatte le Hezbollah. Nous nous défendrons, mais elle doit rendre compte des réalités sur le terrain et ne pas hésiter à décrire clairement la situation problématique. Au cours des deux dernières années, Israël a présenté de nombreux éléments de preuve indiquant que le Hezbollah et les forces Radwan construisent des structures fortifiées le long de la Ligne bleue sous le couvert de l'organisation non gouvernementale de défense de l'environnement qu'ils ont baptisée Green Without Borders. Ce nom sonne bien, et évoque la protection de l'environnement, mais il n'en est rien. C'est un camouflage. Green Without Borders est le nom du complexe du Hezbollah situé près de notre frontière, et il n'a pas été signalé par la FINUL. Il a été utilisé pour empêcher le personnel de la FINUL d'accéder à ce site.

Un autre exemple dont tous les membres du Conseil se souviennent est ce qui s'est passé dans le village druze de Majdal Chams. La FINUL et le Département des opérations de paix n'ont pas voulu dire d'où venait le missile, bien que la FINUL ait les moyens de déterminer d'où ce missile a été tiré. Il faut que cela change. Le déploiement de la FINUL dans la région est important, mais il doit être beaucoup plus solide. Il ne doit pas y avoir de propriétés privées auxquelles la FINUL n'a pas accès.

Je tiens à dire à l'État du Liban et à nos collègues qui représentent le Gouvernement libanais que c'est à eux qu'incombe la responsabilité de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'armes dans le sud du Liban autres que celles de l'Armée libanaise. Le Liban doit déployer beaucoup plus de soldats de l'Armée libanaise dans le sud du pays. Il doit décider s'il veut être l'otage du Hezbollah et de l'Iran. Il doit décider s'il veut être un État qui fonctionne comme il faut, qui assure la sécurité de ses citoyens et de ses voisins, ou s'il veut devenir un État failli contrôlé par l'Iran. Nous savons que de nombreuses personnes au Liban sont otages du Hezbollah et s'opposent à cette guerre. Nous savons également que de nombreux Libanais ont choisi de quitter le pays cet été par crainte d'une escalade due aux actions du Hezbollah. Le Liban doit faire ce choix et ne peut pas se cacher derrière la FINUL.

Israël est déterminé à faire en sorte que ses civils regagnent leur foyer dans le nord et que sa frontière avec le Liban soit stable. Nous préférons la solution diplomatique et nous remercions tous ceux qui ont travaillé sans relâche pour parvenir à une telle solution, en particulier les États-Unis. Mais soyons clairs : le temps presse. Israël ne tolérera pas cette situation beaucoup plus longtemps. Si la diplomatie échoue, nous utiliserons tous les moyens nécessaires pour rétablir le calme et la stabilité dans le nord d'Israël. Comme nous l'avons montré récemment, nous avons les capacités nécessaires et nous n'hésiterons pas à les utiliser si la diplomatie échoue. Nous exigeons des changements immédiats. Une communauté internationale unifiée contre le régime des ayatollahs sera un moyen de dissuasion important contre son comportement dangereux. La première mesure que le Conseil doit prendre est de désigner le Corps des gardiens de la révolution islamique et le Hezbollah comme organisations terroristes.

La séance est levée à 10 h 55.